NORMES DE COMPORTEMENT DE LA DIRECTION

Objectif

Définir les attentes de McWane en matière de conduite professionnelle des directeurs et des superviseurs afin de renforcer l'engagement de la Société envers un milieu de travail respectueux, inclusif et conforme aux exigences applicables.

Portée

Cette Politique s'applique à tous les directeurs et superviseurs de McWane, LLC, ainsi qu'à ses divisions et filiales (« McWane » ou la « Société »).

Déclaration de principe

Les directeurs et les superviseurs jouent un rôle essentiel dans le façonnement de la culture du milieu de travail et sont tenus d'incarner les normes les plus élevées en matière de professionnalisme, d'intégrité et de responsabilisation. Tous les membres de la direction sont tenus d'agir d'une manière conforme à l'engagement de la Société en matière de respect, d'équité et de conduite conforme à la loi. Les directeurs et les superviseurs doivent :

- Traiter tous les membres de l'équipe avec dignité, respect et professionnalisme tout en favorisant un milieu de travail exempt d'intimidation, d'hostilité ou de manque de respect. Ils doivent éviter tout langage ou comportement abusif ou inapproprié et aborder les préoccupations liées au rendement de manière constructive et professionnelle, en privé.

- Maintenir un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et de représailles en se conformant à toutes les politiques de la Société et à toutes les exigences légales. Ils doivent prendre toutes les préoccupations au sérieux, les transmettre rapidement aux Ressources humaines et ne jamais adopter, tolérer ni ignorer un comportement inapproprié. La discrimination et/ou le harcèlement désignent toute discrimination et/ou tout harcèlement fondés sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'origine nationale, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, le statut d'ancien combattant ou de membre des forces armées, l'état matrimonial, le statut de citoyenneté ou toute autre catégorie protégée par les lois fédérales, étatiques ou locales. Le harcèlement comprend tout comportement verbal, physique ou visuel inapproprié fondé sur une caractéristique protégée.

- Respecter les politiques de la Société relatives aux conflits d'intérêts, à la fraternisation et au népotisme, et éviter les situations qui pourraient créer du favoritisme réel ou perçu. Les décisions en matière d'emploi doivent être fondées uniquement sur des facteurs opérationnels légitimes, tels que le rendement, les qualifications et les besoins organisationnels.

- Adopter un comportement éthique et faire preuve de bon jugement dans toutes les interactions liées au travail. Ils doivent renforcer les valeurs de la Société par leurs actions et leurs décisions tout en assumant leur propre responsabilité et en veillant à ce que les autres assument la leur quant au respect des normes de la Société.

- Signaler rapidement les violations connues ou soupçonnées de la politique de la Société ou des lois applicables et coopérer pleinement à toute enquête. Ils sont tenus de préserver la confidentialité requise et ne doivent exercer de représailles contre aucune personne qui soulève des préoccupations de bonne foi.

En tant que dirigeants de l'organisation, les directeurs et les superviseurs doivent adopter un comportement qui reflète les valeurs et les normes de McWane. Toute conduite qui porte atteinte au milieu de travail ou à la réputation de la Société, que ce soit pendant ou en dehors du travail, peut entraîner des mesures correctives pouvant aller jusqu'au congédiement.

Questions

Les questions concernant cette Politique doivent être adressées à votre représentant local des ressources humaines.

La Société se réserve le droit de modifier, de réviser, de compléter ou de remplacer la présente Politique à tout moment, avec ou sans préavis.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA

POLITIQUE SUR LES NORMES DE COMPORTEMENT DE LA DIRECTION

J'accuse réception de la Politique sur les normes de comportement de la direction de la Société datée du 20 juillet 2026. Je comprends les attentes énoncées dans la présente politique, y compris ma responsabilité, en tant que directeur, de faire preuve de professionnalisme, de respecter les normes de la Société et de traiter tous les membres de l'équipe avec dignité et respect. Je comprends que le non-respect de ces attentes peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Signature

Nom en caractères d'imprimerie

Date